Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 8

Artikel: Notre enquête sur le libéralisme et le dirigisme
Autor: Bothereau, Robert / Bourgin, Georges / Courtin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888755

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTRE ENQUÊTE SUR LE LIBÉRALISME ET LE DIRIGISME

Nous ne croyons pas exagéré d'affirmer que la solution qui sera apportée dans tous les pays au conflit qui oppose le libéralisme et le dirigisme commandera toute l'évolution économique, sinon même politique, de notre époque. Nous croyons aussi que le flottement qui caractérise actuellement l'économie de bien des pays est lié à ce conflit et procède pour une part de profondes divergences d'opinion chez les dirigeants, de l'absence d'une doctrine établie, d'un désaccord entre les intentions des gouvernants et la mentalité des gouvernés.

Dans ces conditions et malgré les nombreux travaux qui ont déjà paru, en France comme en Suisse, sur ce sujet, il nous a semblé utile de consulter des économistes des deux pays appartenant à différentes tendances, afin d'éclairer l'opinion publique sur le « climat » économique en France et en Suisse, de permettre des rapprochements et de susciter d'utiles réflexions.

L'enquête nous a paru être une forme heureuse car elle permet, mieux qu'une autre, d'établir des comparaisons. Nous regrettons cependant que certains économistes de renom aient laissé notre questionnaire sans réponse ; si nos aimables correspondants se recrutent principalement parmi les partisans d'un régime d'économie libérale cela n'est pas le fait de notre volonté. Ne serait-ce pas plutôt le signe, tout au moins pour la Suisse, d'un éloignement croissant du dirigisme, éloignement dû au fait que le public a tendance, à tort ou à raison, à assimiler cette doctrine économique à un système né de et pour la guerre.

M. Robert Bothereau est secrétaire de la C. G. T. C'est assez dire l'intérêt de ses opinions qui reflètent celles de cette puissante organisation syndicale.

M. Georges Bourgin, directeur honoraire des Archives de France, chargé de cours à la Sorbonne, directeur de « Etudes de presse », membre du comité de direction de la « Revue socialiste », est l'auteur, entre autres, d'un livre sur l'état corporatif italien. Son dernier ouvrage est intitulé : « Les découvertes contre le facisme ».

M. René Courtin, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre du comité de direction du journal « Le Monde », a enseigné à l'Université de Sào Paulo (Brésil) et a dirigé, en qualité de secrétaire général, le ministère de l'Economie nationale. Il est l'auteur de diverses études, dans la « Revue d'économie politique », de théorie économique et de politique commerciale. Il a publié un ouvrage remarquable sur le problème de la civilisation économique au Brésil.

M. François Perroux, professeur à la Faculté de droit de Paris, professeur honoraire à la Faculté de droit de Lyon, directeur de l'Institut de science économique appliquée, membre du Comité supérieur du revenu national, membre du Conseil national des services publics, membre de la Commission d'étude des relations économiques et sociales internationales auprès du secrétariat général de la Fédération syndicale mondiale, membre du comité de direction de la « Revue d'économie politique », est l'auteur d'innombrables ouvrages d'économie politique, parus depuis 1926, et qui ont trait pour la plupart à l'aspect social de l'économie.

M. André Coret est un chef d'entreprise actif. Il consacre le temps que lui laisse son activité professionnelle à la direction du Centre des jeunes patrons dont il est délégué général. Conférencier éprouvé, il a fait récemment et fera à nouveau dans un avenir prochain une tournée de conférences en Suisse, où son dynamisme et ses lumières lui conquirent admiration et sympathie.

M. Jacques Ellul, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, après avoir enseigné à celles de Strasbourg et de Clermont-Ferrand, poste d'où il a été destitué par le gouvernement de Vichy, s'est intéressé de tout temps à la solution des problèmes sociaux. Longtemps, marxiste convaincu, il s'affilia ensuite au groupe personnaliste fondé par la revue « Esprit » et s'inspire aujourd'hui exclusivement de la doctrine chrétienne.

M. E. Boehler, professeur d'économie politique à l'école polytechnique fédérale et directeur de l'Institut de recherches économiques à Zurich, est spécialisé dans l'étude de la situation économique à l'étranger et en Suisse. En cette qualité, il publie un bulletin économique hebdomadaire et s'est acquis une réputation mondiale par ses ouvrages de science économique. Sa théorie de la « politique économique active » lui a valu une place de premier plan en Suisse.

M. Théo Chopard, journaliste suisse, est introduit dans la plupart des journaux syndicalistes de son pays.

M. Jean Golay, chargé de cours à l'Université de Lausanne, assure le secrétariat de la société d'études économiques et sociales à Lausanne et rédige à ce titre la « Revue économique et sociale », dont nos lecteurs connaissent sans doute la valeur et l'intérêt.

M. Emile Duperrex, docteur en droit, sous-directeur de la Banque populaire suisse, à Genève, rédacteur financier du « Journal de Genève » et collaborateur de plusieurs autres journaux et revues, est assez connu en France et en Suisse par ses chroniques courageuses signées Dx. pour que sa réponse suscite l'intérêt de tous.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Mon opinion personnelle, en réponse à votre enquête, ne saurait être autre et elle n'est pas autre que celle exprimée par le syndicalisme ouvrier. Et cette opinion syndicale est suffisamment connue pour ne pas exiger de longs développements.

Je laisserai très justement aux partisans, s'il en est, du système d'économie libérale, en soi peut-être séduisant par sa commodité, mais inapplicable aujourd'hui en fait, le soin d'en fournir une définition.

Par dirigisme, nous entendons un régime économique qui, considéré dans son ensemble, se trouve être volontairement impulsé dans un sens préalablement déterminé. Cette impulsion lui est donnée pour satisfaire au maximum les besoins de la communauté et, plus précisément, ceux de chacun des membres dont elle se compose.

Le dirigisme suppose un pouvoir central de direction et un certain nombre de points précis d'application. Un dirigisme suffisant peut fort bien être exercé sans caporalisation du système economique.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Nous professons, plus exactement nous constatons, que le libéralisme a fait faillite. Il prétendait détenir sa souplesse, son harmonie et sa durée de l'équilibre spontané des éléments de l'économie dans le jeu d'une libre concurrence. Ce n'était trop souvent en vérité que l'expression de la loi du plus fort. L'équilibre n'était qu'apparent. L'harmonie n'y était pas la justice. Il ne pouvait congénitalement s'accommoder des grandes concentrations nées de l'économie moderne. Il a dû céder le pas quand des forces organisées, privées ou publiques sont entrées dans le jeu.

Le dirigisme, qui lui succède, est sans doute plus encore une nécessité qu'une doctrine. On ne pourrait concevoir un Etat moderne sans gouvernement central et sans services organisés. On ne saurait, de la même façon, concevoir une économie moderne, dans un Etat moderne, sans plan d'ensemble et sans moyens de direction. La pénurie générale née de la guerre exige plus encore une direction économique pour répartir et reconstruire. Il ne s'agit pas de savoir si nous devons entrer dans cette voie. Il faut loyalement constater que nous y sommes.

Concernant l'humain, ajoutons que le jeu des forces économiques libérées a toujours broyé l'individu économiquement faible. Le libéralisme a fourni mille exemples de son inhumanité ; le dirigisme, l'organisation, doivent avoir pour souci non d'écraser mais de servir l'individu. Au changement de régime la liberté paraît y perdre, la justice risque d'y gagner. C'est question de mesure et d'équilibre.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'État comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l'« échelle économique » une direction de l'Etat s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

Ceci dit, il est loisible de discuter des moyens les meilleurs et les mieux appropriés d'une direction économique. Le choix théorique est pratiquement limité entre la concentration des pouvoirs aux mains de l'Etat et la remise des pouvoirs aux professionnels eux-mêmes. Dans la pratique, la direction économique peut résulter de la mise en œuvre de l'un ou l'autre des termes de cette alternative ou bien encore être le fruit d'un compromis, qu'on peut supposer avoir une gamme infinie de nuances, entre les pouvoirs de l'Etat et ceux de la profession.

Partisan convaincu d'une économie dirigée, nous repoussons à la fois l'étatisation et le corporatisme. Nous nous affirmons pour un tripartisme de direction associant les représentants des pouvoirs publics, ceux des producteurs et ceux des usagers ou consommateurs.

Telle est notre position de principe. Cependant nous considérons que la direction de l'économie ne doit ni ne peut s'exercer avec la même rigueur à tous les échelons de la hiérarchie économique. Plus de liberté est nécessaire à la base de la hiérarchie, plus de rigidité indispensable au sommet.

De la même manière, nous considérons que l'influence directe de l'Etat doit être extrêmement légère à la base, cela au bénéfice de l'influence professionnelle, que, par contre, l'influence de la profession doit s'estomper au sommet pour laisser place à une influence plus décisive de l'Etat.

Ainsi, pratiquement, l'intervention directe de l'Etat serait nulle sur le plan de l'entreprise. Celle-ci doit conserver son unité de direction patronale à laquelle il convient d'associer, d'une certaine manière, une représentation ouvrière (très exactement ce que sont les Comités d'entreprises). Elle doit par contre, l'influence de l'Etat, rester déterminante à l'échelle des grands intérêts nationaux. La représentation des intérêts professionnels n'aurait, dans un Conseil national de l'économie, que des pouvoirs largement consultatifs.

Telle est en ses principes l'architecture générale d'une « démocratie économique » telle que nous la concevons et telle d'ailleurs qu'elle se contruit en France.

Il convient cependant d'apporter à ce système général un correctif de haute importance.

Nous considérons qu'une place à part doit être faite à un secteur de l'économie qui demande à être dirigé avec plus de soin et d'attention. Nous appelons ce secteur celui des industries-clés parce qu'il commande très largement l'ensemble du système économique en raison de la nature de ses productions ou par suite des positions dominantes qu'il occupe (le crédit par exemple).

Bien entendu, il ne convient pas de nationaliser par plaisir, seulement par nécessité. Sont à nationaliser les grands monopoles de fait, ayant caractère de services publics, où la présence d'intérêts privés omnipotents nuit à l'intérêt général.

Notre opinion est que ce secteur doit être intégralement nationalisé. Les principes sur lesquels repose notre conception de la nationalisation n'est nullement différent de celui exposé plus haut concernant la direction générale de l'économie. C'est le même tripartisme : Etat, producteurs, usagers. Toutefois ce tripartisme doit s'appliquer à chaque étage de la hiérarchie du secteur nationalisé, y compris de toute évidence l'entreprise elle-même.

Georges Bourgin, directeur honoraire des Archives de France, chargé de cours à la Sorbonne

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Le libéralisme est la doctrine et la pratique issues de la révolution industrielle du XVIIIe siècle et qui, basées sur l'économie du profit et la spéculation individuelle, repose sur le monopole, au profit d'une classe sociale, des moyens de production. Le dirigisme, qui ne peut être confondu avec le mercantilisme et le paternalisme des temps révolus, est la doctrine et la pratique qui considèrent l'ensemble de la société pour organiser au mieux des besoins individuels la production et la distribution des biens nécessaires aux hommes.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Les conceptions traditionnelles du dirigisme sont naturellement hors question. Pour le libéralisme intégral, ses origines sont trop récentes pour qu'on puisse à son sujet parler de tradition ; épaulé par la majorité des chefs d'entreprises privées, il constitue une force politique et sociale encore considérable, et par les excès de la spéculation, par l'immoralité du marché noir, correction imaginée par lui du régime du contrôle des prix, il contribue largement au processus de démoralisation sociale et d'inquiétude économique qui caractérisent l'heure présente.

Le dirigisme intégral ne se conçoit que dans un régime socialisé, donc d'autoritarisme total, mais il se heurte à des habitudes d'individualisme intellectuel et économique qu'il est impossible, sans un bouleversement qui ne manquerait pas d'être tragique, et qu'il n'est pas souhaitable, étant donné les effets de ces habitudes sur le corps social lui-même, d'éliminer. Il suppose une extension inouïe de la bureaucratie, dont les erreurs, l'inexpérience, l'immoralité se sont si souvent avérées dans la pratique.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l' « échelle économique » une direction de l'Etat s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

Entre le dirigisme totalitaire et le libéralisme intégral, il est sans doute possible de trouver, non pas une formule de conciliation, mais une frontière en quelque sorte mobile qui assigne au dirigisme et au libéralisme des champs d'activité susceptibles de varier d'étendue. Ainsi peut être sans doute conçu un système au moins provisoire d'organisation économique mixte.

Au fait, l'Etat est investi de tous les pouvoirs en ce qui concerne la monnaie, le crédit, les grands programmes de production et d'outillage rationnel — y compris la main-d'œuvre, dans son origine (contrôle démographique, contrôle de l'immigration) et son emploi (conditions de travail, salaires). Le secteur libre se trouve limité aux entreprises de production et de circulation du type artisanal, qu'il s'agisse d'activité rurale, industrielle ou commerciale — où ne se sont pas encore opérées les concentrations de capital et de personnel qui caractérisent les entreprises planifiées. La permanence de ces deux secteurs s'allie parfaitement avec le fonctionnement d'un régime politique véritablement et totalement démocratique. Les transitions peuvent être opérées au moyen d'associations coopératives qui tendent à grouper les entreprises individuelles et les acheminent vers le système dirigé.

Des syndicats et des conseils d'entreprises aux fédérations et corporations, des corporations au Conseil économique supérieur ou Conseil du Plan, toute une série d'organismes peut être conçue qui élabore les plans et contrôle toute la vie économique nationale.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

En matière de commerce extérieur, comme en matière d'émigration et d'immigration, l'autorité de l'Etat est essentielle, puisqu'il a pour mission de contrôler la monnaie et l'acheminement des matières premières et des objets œuvrés nécessaires aux besoins de la nation.

René Courtin, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre du comité de direction du journal « Le Monde ».

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Il est malaisé d'opposer avec netteté libéralisme et dirigisme. Une société entièrement libérale n'a jamais fonctionné, mais l'intervention de la puissance publique présente des modalités et des intensités très différentes. Le libéralisme et le dirigisme se définissent ainsi par une tendance à assouplir et réduire les contrôles, ou au contraire à les renforcer et les multiplier.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Les orientations générales du libéralisme et du dirigisme sont inchangées depuis Aristote et Platon. Le libéralisme constitue un acte de foi dans l'individu et les forces spontanées qui tendent à organiser la société. Le dirigisme, qui se méfie de l'individu, entend, au contraire, confier à la puissance publique la direction de la vie économique et sociale.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l' « échelle économique » une direction de l'Etat s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

Dans l'état de déséquilibre de l'époque présente, il serait vain de chercher à rétablir un libéralisme intégral. Une direction s'impose, qui doit être aussi douce, aussi indirecte, c'est-à-dire aussi libérale que possible. Une organisation autoritaire ne peut, en effet, que multiplier les déséquilibres partiels ; elle ruine le sens de l'initiative et, favorisant les fraudes, constitue un facteur décisif de démoralisation.

L'action de la collectivité doit s'exercer ainsi avant tout par la monnaie, le crédit et le système fiscal. Toute l'organisation actuelle doit être repensée et remodelée en fonction de ces directives.

Les entreprises nationalisées, elles-mêmes, doivent être placées sous la loi du marché. Elles ne doivent donc pas constituer un instrument de direction économique.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

Le commerce international doit être organisé en fonction de ces directives : suppression progressive des contingents, du protectionnisme administratif, des régimes discriminatoires ; réduction des droits de douane, avec application de la clause de la nation la plus favorisée avec, cependant, la possibilité d'un régime préférentiel par zone géographique.

L'institution immédiate d'une union douanière entre la Suisse, la France, la Belgique et la Hollande reste le seul moyen de sauver l'Europe occidentale sur le plan politique aussi bien que sur le plan économique.

François Perroux, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme?

Je pose la série suivante : I) Planification intégrale ; II) Planification partielle (économie à double secteur) ; III) Modification préméditée des « cadres » institutionnels de l'activité économique ; IV) Taxation* des prix ; V) Interventions « conformes », selon la terminologie de W. Röpke ; VI) Planning ou élaboration de plans indicatifs mais non impératifs. Je constate que les néo-libéraux admettent III, V, VI et que les dirigistes non collectivistes admettent en outre les groupes II et IV ; en période normale, l'usage de IV étant cantonné. C'est par ces options que se précise la mesure de préférence accordée par les libéraux au marché et par les dirigistes à un *quid compositum* où se combinent, en proportions variables, économie de marché et économie d'injonction. Du point de vue scientifique, tous les systèmes réels doivent être objectivement appréciés par l'analyse moderne en termes d'*economics of welfare* (triangles de Dupuit, d'Hotteling ou de J. R. Hicks ; budgets normaux). Pratiquement, je me suis prononcé dès 1935 pour ce que j'ai nommé la *tierce solution* (Capitalisme et communauté de travail, Paris, Sirey) dont le principe est analogue au « troisième chemin » (*der dritte Weg*) de W. Röpke, mais dont le contenu me paraît assez différent.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées?

Sont périmées (mais ont la vie dure) : 1) le libéralisme doctrinaire qui met exclusivement et en tous cas sa confiance dans les mécanismes spontanés de la concurrence pure ; 2) le libéralisme agnostique qui définit l'homme libre celui qui fait ce qu'il désire dans l'instant, sans nier ni subordonner sa volonté à rien qui soit extérieur et supérieur à elle ; 3) le « dirigisme sans doctrine » (du style Front populaire français 1936) (**) ; il est, pour le moment, intimement lié au tripartisme, conflit de trois républiques aux dépens de la *res publica*.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'État comme le conflit stérile des intérêts privés?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l' « échelle économique » une direction de l'État s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

a) L'ordre humain dans l'économie n'est pas établi par la seule application de la règle : satisfaction des désirs subjectifs des individus selon leur solvabilité et non selon leur urgence objective ; *b*) les formes monopolistiques ou quasi-monopolistiques du marché ont pour conséquences l'indétermination des prix et les déséquilibres prolongés ; *c*) le libre jeu des forces économiques n'évite ni ne résorbe le chômage massif et durable ; *d*) l'équilibre et l'expansion sont compatibles avec des formules très diverses de répartition. Sur ces bases, le contenu de ma tierce solution se précise comme suit.

1° Les nationalisations se justifient par ce que j'ai proposé (Cours à la *London School of Economics* 1946) d'appeler les rationalisations spécifiques de nationalisations. Elles concernent les activités qui, par leur étendue ou leur nature, engendrent des conséquences politiques ; ou qui excèdent la capacité d'absorption du risque des entrepreneurs privés ; ou qui ne peuvent s'exercer sans que l'*economic power* des coalitions économiques et financières soit vaincu par un transfert de propriété. Ces nationalisations économiques et rationnelles n'ont aucun rapport avec la politique incohérente qui a été pratiquée en France.

2° Dans la zone libre, qui est la plus étendue, règne une concurrence imparfaite et monopolistique. Pour cette raison et pour faire cesser le scandale qu'est la guerre économique (grève) dans une économie de civilisés, je préconise l'arbitrage professionnalisé et institutionnalisé.

3° Le concept de *full employment* est dangereusement ambigu. Un degré élevé d'emploi de la main-d'œuvre est une des conditions de l'*optimum* économique (distinct de l'équilibre). Sous des conditions théoriquement déterminées, la réduction du chômage cyclique et structurel peut être obtenu par une politique d'investissements publics. Mais personne n'a encore démontré la stabilité du *full employment* entendu comme l'élimination de tout chômage supérieur au chômage dit inéliminable (3 p. 100 environ de la population active).

4° La redistribution des revenus, en vue d'une moindre inégalité a, dans chaque cas, des limites fixées par les inégalités indispensables à la préservation et à la stimulation de la productivité.

5° Je définis la prolétarisation : une condition faite du triple sentiment d'isolement, d'insécurité, de peur sociale. Si l'on nomme classe un groupe social dont la cohésion est provoquée par le poste de ses membres dans la production, il n'y a qu'une classe : celle des travailleurs salariés et dépendants dans l'industrie. Il n'y a pas dans le même sens une bourgeoisie ou une classe des possédants. La déprolétarisation de la classe résulte d'une organisation de la participation de ses membres aux fruits économiques, à la décision politique, aux valeurs culturelles dans la nation.

La contrainte sociale est un complémentaire général de tous les biens et services économiques. Mais la mesure de son emploi découle, pour moi, de la définition de l'homme qui est traditionnelle dans l'occident chrétien : un être conscient et raisonnable, apte aux choix réfléchis et capable d'éternel.

Les cinq groupes de mesures ci-dessus n'ont aucun sens sans un Etat stable et cohérent. Tant que la démocratie française n'a pas accompli une réforme totale, elle est condamnée au dirigisme sans doctrine.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur?

La méthode localiste (dont l'autarcie est un aspect) veut amener à coïncidence toutes les sortes d'espaces humains (économique, politique, stratégique, culturel) ; la méthode mondialiste admet la dissociation de ces espaces, elle souhaite une croissance polydimensionnelle de la communauté humaine et de ses parties. A la nation qui se suffit à elle-même, j'oppose la nation qui, si elle venait à manquer, rendrait le monde insuffisant : cette dernière est pour moi la nation normale.

L'esprit général de Bretton Woods me paraît sain et pratique. Mais il faut combattre l'interprétation rigide et unilatérale de la notion de « discriminations » et de « pratique discriminatoire » Une dose raisonnable de régionalisme est possible et précieuse dans le cadre mondial et en vue d'une croissance mondiale. Il convient de développer les accords relatifs au règlement des transactions, à l'organisation supranationale des transports, à l'établissement d'un degré élevé d'emploi, entre peuples voisins qui appartiennent à une même communauté culturelle. L'entente des anglo-saxons entre eux et avec nous est condition nécessaire, mais non suffisante, de la paix et de la prospérité internationale.

---

* Au sens scientifique : *echte Taxen* de Ludwig von Mises et de G. Haberler.

** Caractérisé naguère par M. Spinasse (alors ministre de M. Léon Blum et collègue de M. Vincent Auriol), devant le Sénat : « Pourquoi détruire le capitalisme ? Nous n'avons rien à mettre à sa place. »

André Coret, délégué général du Centre des jeunes patrons, Paris.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Libéralisme : régime économique dans lequel la production et la distribution des biens sont laissés au libre jeu des initiatives et des intérêts privés, les prix étant déterminés par la loi de l'offre et de la demande et la consommation n'étant limitée que par le pouvoir d'achat.

Dirigisme : régime caractérisé, en principe, par l'existence d'un plan arrêté par l'Etat, à l'exécution duquel sont subordonnées toutes les activités économiques, soumises aux divers échelons au contrôle de la puissance publique, et dans lequel les prix sont fixés ou au moins limités a priori, la consommation étant réglementée.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Le libéralisme est fondé sur les notions de liberté et de responsabilité totales de l'individu. Ses partisans estiment que, l'intérêt personnel étant le moteur principal de l'action, l'activité économique et, partant, la prospérité sont d'autant plus grandes que cet intérêt peut s'exercer plus librement. Ils pensent que l'harmonie naît de l'équilibre des forces en présence et, considérant que le consommateur ou l'usager sont juges en dernier ressort de la qualité et de la valeur des objets ou services, comptent sur la sélection naturelle pour assurer le progrès par la promotion des meilleurs éléments.

L'idée dont s'inspire le dirigisme est, au contraire, que les intérêts particuliers, même envisagés sans égoïsme, voire avec un certain altruisme, sont impuissants à opérer leur symbiose et se développent sans égard à l'intérêt général, si ce n'est à son détriment. La collectivité doit donc régler et surveiller leur exercice afin de l'utiliser à la réalisation d'un bien commun dont les données sont préalablement fixées dans l'absolu et dont chaque individu doit ensuite recevoir une part proportionnelle à ses besoins plutôt qu'à son apport.

La valeur relative de ces deux conceptions ne peut être appréciée dans l'abstrait. L'efficacité de leur application pratique varie, d'une part, avec la conjoncture intérieure et extérieure et, d'autre part, avec le caractère et le degré d'évolution des peuples.

On peut retenir, comme hypothèses extrêmes, que le libéralisme absolu ne peut convenir qu'en période de paix et d'abondance à des peuples majeurs au sens civique très développé et que le dirigisme, partiellement nécessaire en période de guerre et de pénurie, ne peut être appliqué intégralement que dans des Etats totalitaires où l'asservissement politique des individus est tel que leurs réflexes personnels sont complètement annihilés.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le libéralisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de « l'échelle économique » une direction de l'État s'impose, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

Très schématiquement, une organisation économique répondant aux conditions indiquées peut se concevoir de la façon suivante :

1° Au sommet, un Conseil économique élu (dont les membres, délégués par les différents organismes participant à la vie économique, recevraient préalablement une formation en matière d'économie générale), chargé de définir clairement les intérêts supérieurs du pays et d'élaborer la politique économique générale.

Ce Conseil aurait pouvoir législatif sur les questions économiques, ses décisions, soumises à l'aval du pouvoir politique, ne pouvant être qu'approuvées ou rejetées par celui-ci, mais non modifiées. Les ministres détenteurs des portefeuilles économiques seraient responsables devant lui.

En tant que de besoin, ce Conseil arrêterait la répartition des matières premières essentielles et des ressources en énergie entre les différentes branches d'activité.

2° Dans chacune de ces branches, groupant un certain nombre de professions connexes, fonctionnerait un organisme composé de représentants des syndicats de chefs d'entreprises, de cadres et d'ouvriers qui aurait pour mission d'adapter les directives générales de l'Etat aux professions intéressées afin de définir à celles-ci des buts concrets.

Dans certains domaines, notamment ceux de la rationalisation et de la normalisation, ces organismes disposeraient d'un pouvoir réglementaire qu'ils exerceraient non par une sujétion a priori mais par un contrôle a posteriori afin de respecter le libre choix des moyens et de maintenir la compétition.

Dans les autres domaines, ils auraient à étudier et à propager les méthodes propres à élever le potentiel professionnel, à susciter et à faciliter la conjugaison des efforts.

3° A la base, des entreprises libres réalisant par leur structure une association aussi étroite que possible du capital et du travail et dont les chefs responsables relèveraient d'un ordre habilité à prononcer leur déchéance en cas d'infraction à des règles préétablies.

Il n'y aurait, en temps normal, ni secteur dirigé ni secteur libre, toutes les entreprises, quel que soit leur objet, jouissant de la même indépendance dans le cadre d'un droit économique qui serait à l'économie ce que le « code de la route » est à la circulation.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

Les exportations devraient être entièrement libres afin de permettre aux entreprises d'exploiter au maximum les possibilités que leur offrent les marchés étrangers.

En matière d'importations, le Conseil économique aurait à jouer un rôle analogue à celui qui lui incomberait pour la répartition des ressources en énergie : il répartirait les devises dont dispose le pays entre les branches d'activité professionnelle en laissant à celles-ci, sous la responsabilité des organismes placés à leur tête, le soin de les employer dans les meilleures conditions.

Les droits de douane ne devraient être employés que par symétrie avec ceux dont les productions nationales seraient frappées à l'étranger et ne devraient jamais être recherchés comme moyen de protection contre la concurrence étrangère sur le marché intérieur, la concurrence étant aussi bienfaisante dans les relations internationales que dans le cadre d'un marché national.

Jacques Ellul, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

En matière strictement économique, le libéralisme se caractérise par la croyance en des lois naturelles qui fait concorder l'intérêt général avec l'intérêt particulier. Par conséquent, laisser au soin des individus la production et la répartition des richesses, c'est en même temps obtenir le meilleur résultat pour la communauté. Le dirigisme se caractérise par son souci de la justice distributive ; l'individu ne peut recevoir ce qui lui revient que par une juste répartition des richesses communes. Or, cette répartition ne peut être faite que par l'Etat, lequel devra dès lors orienter, diriger la production selon les besoins individuels.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Sans rechercher les différents aspects et l'évolution de ces deux notions, il est important de noter que toutes deux sont effectivement périmées aujourd'hui. Le procès du libéralisme n'est plus à faire ; il ne s'agit nullement d'un procès d'idéologie, ni de se décider pour des raisons intellectuelles. Il s'agit de constater que le libéralisme est actuellement impossible en fait, parce que la concentration financière a transformé l'économie. Aucune liberté de fait n'est possible, à cause des systèmes industriels modernes et de l'intervention constante de cet élément externe que sont les banques. La liberté subsiste en ce qui concerne l'agriculture et le petit commerce. Elle a totalement disparu et ne peut être rétablie, étant donné la voie prise par le libéralisme en ce qui concerne l'industrie et le grand commerce. Or, si l'on poursuit l'évolution, on peut être assuré de la disparition du petit commerce et de la concentration de la production agricole. On ne peut revenir à un état économique neutre où il y aurait possibilité d'un néo-libéralisme. Seulement, ce qui apparaît moins évidemment, c'est que le dirigisme, lui aussi, est incontestablement dépassé. Il semble que la démonstration soit faite que les mécanismes économiques sont infiniment trop complexes pour être dirigés dans leur totalité, directement ou indirectement. Cela ne peut se réaliser qu'à condition de dominer non seulement la vie économique, mais encore et d'abord l'homme, en fonction de qui elle existe. C'est pourquoi, il n'y a aucune possibilité de dirigisme, quel qu'il soit, sans totalitarisme. Il ne peut pas y avoir de demi-mesure : ou bien le dirigisme est impuissant, ou bien il est totalitaire. Tout ceci demanderait de longs développements. Mais il est un fait qui manifeste le dépassement du dirigisme : c'est la libération de la force atomique. Le dirigisme est un système économique conçu en fonction d'une certaine technique de production. Cette technique sera totalement bouleversée par la désintégration atomique employée dans la vie économique. Nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire économique. Le dirigisme est, de ce fait, aussi périmé que le mercantilisme de Colbert.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l'échelle économique une direction de l'Etat s'impose, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

On conçoit dès lors qu'il soit extrêmement difficile de penser un système économique. Les solutions envisagées aujourd'hui, seront nécessairement caduques lorsque la vie économique sera devenue radicalement différente, d'ici dix à vingt ans au plus tard. Car on a jusqu'ici envisagé que la force atomique amènerait un changement quantitatif dans l'économie ; c'est en réalité un changement qualitatif qui aura lieu. Ce qui paraît évidemment aujourd'hui le plus tentant, le plus justifié en l'état actuel de l'économie, c'est la création de corps constitués, autonomes. Tout le mouvement fédéraliste, coopératiste, toutes les recherches de communautés d'entreprise (genre communauté Barbu) englobées dans le courant communautaire dont « Economie et Humanisme », ou le Centre des jeunes patrons peuvent être de bons exemples, sont dans le même sens, et sans aucun doute préparent la voie. On s'oriente (et dans l'état actuel des choses c'est, semble-t-il, la voie la plus sage) vers la formation de groupes politiques ou économiques restreints, avec une vie autonome et très démocratique (participation des ouvriers à l'organisation du travail, à certaines tâches de direction et aux bénéfices). Ces groupes auraient une vie économique indépendante, à la fois du contrôle de l'Etat et des pouvoirs financiers, car ils ne dépendraient d'aucune concentration économique et surtout financière. Mais cela ne veut pas dire qu'ils restent anarchiques et inorganisés. Le rôle de l'Etat serait en effet principalement d'en garantir la liberté et, par conséquent, de veiller à leur indépendance mutuelle et à l'égard des pouvoirs financiers. Mais aussi, l'Etat serait chargé de coordonner leur production, de synthétiser leurs efforts et, par conséquent, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflits et à ce que l'autonomie des coopératives, communautés, etc... ne conduise pas à un néo-libéralisme anarchique. Seulement, tout ceci reste soumis à totale révision, par suite du changement technique auquel on doit s'attendre et qui bouleversera les conditions économiques. C'est donc là une voie temporaire, qui actuellement paraît la meilleure mais non pas la plus apte à préparer et à recevoir ce changement technique.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

Aucune opinion. Le régime du commerce extérieur dépend de l'organisation du monde par l'O. N. U., en réalité.

* * *

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent nous paraît rester à l'extérieur du véritable problème économique actuel. On ne résoudra pas les problèmes économiques par un retour au libéralisme, par une aggravation du dirigisme, etc... On ne résoudra pas les problèmes économiques par des solutions techniques d'abord, quoiqu'ils soient essentiellement techniques. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qui fait l'essence des problèmes économiques ? Ce sont, d'une part, les complications techniques (complexité de la production, inadéquation des méthodes d'échange et des méthodes de production, création du capital financier indépendant du capital industriel, par exemple), ce sont, d'autre part, les complications sociales et humaines. Car aujourd'hui, si les problèmes économiques (quoique techniques dans leur essence, répétons-le), ne peuvent plus être résolus de cette façon, c'est qu'ils sont chargés d'une puissante signification sociale et sentimentale. On ne peut plus leur appliquer de solution purement technique, parce que la signification et la valeur de ces solutions sont pour des millions d'hommes une valeur et une signification sentimentales. Les problèmes économiques tiennent aujourd'hui une trop grande place, non seulement dans la vie, mais bien plutôt dans la pensée, dans les préoccupations, dans les passions des hommes de notre temps. Tous ces problèmes sont exacerbés par les passions. Ils sont insolubles, tant qu'une autre préoccupation centrale n'aura pas remplacé dans le cœur des hommes les préoccupations économiques. Et c'est pourquoi le problème économique est d'abord un problème spirituel avant d'être un problème technique. Il s'agit, par exemple, que dans la presse, le cinéma, les recherches gouvernementales et particulières, on ne place pas tout le temps la « production » comme but suprême de l'activité de l'homme. Il s'agit que dans le cœur des industriels, tout ne soit pas subordonné à la production. Il s'agit que dans la pensée des commerçants, tout ne soit pas orienté vers l'écoulement de la production. Il s'agit que l'homme moderne ne considère pas comme la fin de la civilisation d'accroître le confort et le « standard of life ». Il s'agit que l'on fasse régner dans le monde économique une autre morale que celle de l' « efficience ». Alors, lorsque les classes dirigeantes de l'économie auront fait ce renoncement, on pourra demander aux ouvriers un renoncement équivalent, car leur travail à ce moment ne sera plus conçu pour la production d'abord et, par conséquent, ne sera plus écrasant. Il ne sera plus source constante de bénéfice outrageux pour le patron. Alors la passion dont est chargé le problème économique se dissoudra et l'on pourra appliquer sans peine des solutions techniques. Mais tout cela ne peut se concevoir que si autre chose vient remplacer dans l'esprit de l'homme son idéal et sa mystique économique.

Eugène Boehler, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, directeur de l'Institut de recherches économiques, à Zurich.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Par économie libérale, j'entends un système économique fondé sur le principe de la liberté et de la responsabilité individuelles qui laisse au fonctionnement libre et décentralisé des marchés et des prix le soin de réaliser l'équilibre économique. Par dirigisme, en revanche, j'entends une organisation dont les éléments sont la contrainte de l'Etat et la prévoyance collective et qui recourt, pour réaliser l'équilibre, au planisme et aux mesures centralisatrices que celui-ci implique.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

En réalité, l'activité économique n'est possible à la longue que par une combinaison de ces deux principes, dont l'application doit être dosée de manière que leurs effets ne se neutralisent pas. Le libéralisme traditionnel a sous-estimé les fluctuations provoquées par le libre jeu des forces ; en revanche, les partisans du dirigisme ont surestimé les avantages de la planification, pour la simple raison qu'ils admettent a priori qu'elle ne peut avoir que d'excellents effets. Les expériences faites au cours des dernières années ont montré que ni l'une ni l'autre de ces conceptions extrêmes ne résiste aux faits.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?
Si vous admettez qu'à divers degrés de « l'échelle économique » une direction de l'Etat s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

Une synthèse fructueuse de ces deux principes n'est possible que par une organisation laissant aux fabricants la direction de la production, sans les priver de leur profit, mais à la condition qu'ils tiennent compte des désirs des consommateurs. Quant à l'Etat, il aurait pour tâche de créer les conditions propres à amplifier le circuit économique et à maintenir l'état de plein emploi, cela en faisant une « politique économique active ». Sauf en période de crise, l'Etat devrait s'abstenir de régler directement l'activité économique des individus. Il va sans dire que cela n'exclut nullement la nationalisation de certaines entreprises d'utilité publique, mais dans la mesure seulement où la libre concurrence ne joue pas de manière satisfaisante. Il est dangereux de croire que les nationalisations suffisent — sans qu'il soit besoin de faire parallèlement une politique de la production et de l'emploi — à améliorer la situation économique et à assurer le bien-être de tel ou tel groupement ; en effet, les nationalisations, ou encore les mesures de centralisation, ne sont pas automatiquement assimilables à un dirigisme ou à un perfectionnement de celui-ci.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

Les méthodes appliquées en matière de commerce extérieur dépendent étroitement de la situation politique mondiale. Sans une pacification véritable, il est vain d'espérer une liberté plus grande des échanges internationaux et du mouvement des capitaux, les Etats ne pouvant renoncer aux mesures de contrôle monétaire et économique. Dans les conditions présentes, il est probable que le bilatéralisme continuera de jouer un grand rôle ; une atténuation sensible des entraves qui s'opposent aux échanges internationaux n'est guère concevable, pour le moment, qu'à l'intérieur des divers blocs économiques, mais non pas entre ces derniers.

Théo Chopard, journaliste, Berne.

Comme il l'explique, M. Chopard n'a pas voulu répondre en détail aux différentes questions que nous lui posions. Mais nous avons tenu, avec sa permission, à publier sa lettre, car elle définit exactement sa position et présente à nos yeux une grande valeur puisque, comme il le dit lui-même, M. Chopard s'est écarté du dirigisme intégral pour s'orienter vers un libéralisme dirigé ou un dirigisme libéral. Cette position d'un syndicaliste suisse, sans être nécessairement partagée par tous ses amis, ne laisse pas d'être symptomatique.

... Après avoir mûrement réfléchi et tenté de mettre sur pied une réponse, je dois avouer qu'aucun de ces essais ne me satisfait. Je ne puis me permettre de répondre en dilettante à une question fondamentale entre toutes. Pour répondre à cette sorte d'enquête, il faut avoir ou beaucoup de lumières, ou aucune. Comme je ne suis ni dans l'une, ni dans l'autre de ces situations, je ne puis répondre ni avec l'assurance du spécialiste, ni avec la présomption de l'ignorant. Je n'ai, sur ce sujet, que des idées informulées. J'ai le sentiment que ni le libéralisme, ni le dirigisme, ne peuvent exister à l'état pur, qu'ils n'ont jamais existé à l'état pur, que ces deux notions sont plus des abstractions que des réalités.

On pourrait dire qu'elles incarnent tout au plus des tendances, que la tendance d'aujourd'hui est à la discipline. Les excès des tenants du libéralisme expliquent les excès des partisans du dirigisme. Je crois que l'on finira, au prix d'expériences qui seront dures encore, par arriver à un libéralisme dirigé ou à un dirigisme libéral, mais sans jamais parvenir à éliminer complètement les défauts de l'un et de l'autre. L'espérer, ce serait négliger de compter avec l'humaine imperfection, avec les conflits de groupes et de personnes, avec les ambitions, bref, avec tous les éléments subjectifs qui troublent même les solutions techniques apparemment les plus parfaites (la discussion qui se déroule présentement autour du projet de loi sur l'assurance vieillesse et survivants nous en fournit un exemple).

Je penchais, hier, pour un dirigisme intégral. Ce n'est plus aujourd'hui ma position. Je crains plus que tout la concentration de pouvoirs immenses entre les mains de quelques spécialistes. Dans une économie dirigée, les statisticiens seraient rois. Ils ne doivent être que des serviteurs. Je crois qu'il faut disperser les responsabilités au lieu de les concentrer, confier des attributions aussi larges que possible à de petites communautés dont chacune reste à la taille de l'homme, le pouvoir central se bornant à donner des instructions générales, à imprimer à l'ensemble une direction. C'est tout ce que nous pouvons faire. Mais, si nous le faisions, ce serait déjà énorme. Evidemment, je crois que ces vues ne valent que pour la Suisse.

Vous voyez bien que tout cela n'est pas encore clairement pensé et que je ne suis pas en mesure de répondre à vos questions comme vous le souhaiteriez...

Jean Golay, chargé de cours à l'Université de Lausanne.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Par libéralisme, il faut entendre une *doctrine* qui fait de la liberté économique un principe intangible et qui cherche, par tous les moyens possibles, à sauvegarder cette liberté tant dans le domaine de la production que dans celui de la consommation et des échanges.

Le dirigisme est une *politique* économique qui non seulement tolère mais préconise l'intervention de l'Etat ou d'organismes privés de coordination — parfois les deux ensemble — en vue de substituer à la liberté d'action de l'entreprise, dont les conséquences confinent parfois à l'anarchie, un ensemble de mesures dont l'application doit conduire à plus d'harmonie dans le cadre de la nation et plus d'entente entre les divers secteurs économiques. Cette politique implique l'idée d'un contrôle qui doit en garantir l'exécution.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Les conceptions traditionnelles du libéralisme doivent être recherchées dans les doctrines des classiques. C'est avant tout le principe de libre concurrence à tous les échelons de la vie économique. Elles paraissent bien périmées et ceux qui se prétendent favorables au libéralisme sont parfois les premiers à demander à l'Etat d'intervenir dans tel ou tel secteur économique.

Cette deuxième question me paraît être contraire au principe même du dirigisme. Le dirigisme ne peut être en soi traditionnel. Il ne fixe pas de limites à l'intervention, d'où qu'elle vienne. Ce n'est pas une doctrine bien arrêtée, mais une politique opportuniste, souple, extrêmement variable, qui obéit beaucoup plus aux nécessités du moment qu'à un principe bien établi.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le libéralisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'Etat comme le conflit stérile des intérêts privés ?

Si vous admettez qu'à divers degrés de l' « échelle économique » une direction de l'Etat s'impose, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

La troisième question peut être considérée à la fois sur le plan de l'entreprise, de la profession et sur le plan national.

Le conflit des intérêts privés se fait particulièrement sentir dans le cadre de l'entreprise où le facteur travail entre souvent en lutte avec le facteur capital. Aucune des nombreuses méthodes qui ont déjà été proposées et partiellement appliquées pour supprimer cet antagonisme, ne paraît avoir donné pleine satisfaction. L'actionnariat ouvrier pas plus que la cogestion n'a mis fin au différend. Sous l'angle purement matériel le problème ne sera jamais complètement résolu. On ne peut trouver qu'un compromis du reste nettement supérieur à la solution radicale que l'autoritarisme d'État lui donne lorsque l'État se fait entrepreneur : soit un système dans lequel tous les travailleurs, tant intellectuels que manuels, sont hiérarchisés et où chaque classe d'individus se voit attribuer un taux de salaire qui ne peut être librement discuté par les intéressés.

Sous l'aspect humain, l'entreprise d'État est aussi anonyme que la grande société capitaliste. Il est à craindre que les abus commis par celle-ci ne se retrouvent dans celle-là ; l'une et l'autre ne sont plus à l'échelle humaine, l'esprit administratif étouffe l'esprit d'entreprise. C'est une asphyxie à longue échéance.

C'est sur le plan de la profession qu'une solution doit être cherchée. Elle seule pourrait donner satisfaction au facteur travail sans nécessairement supprimer, après l'avoir définitivement condamné, le facteur capital dont l'apport est indispensable dans le processus de la production.

Aujourd'hui le capital supporte les conséquences des excès commis en son nom il y a cinquante ans encore, alors qu'il était en fait quasi tout puissant. Trop longtemps le facteur travail n'a pas eu la place à laquelle il a droit.

Pour échapper à la fois au dirigisme intégral et à la dispersion des efforts, il faut laisser les associations professionnelles régler entre elles ce qui est dans leurs compétences, mais avec une possibilité de contrôle de la part de l'Etat. Dans ce but, il est nécessaire qu'elles respectent, les unes et les autres, la discipline que commande une certaine liberté économique, qu'elles examinent les problèmes à résoudre en fonction de l'intérêt général et non pas uniquement des intérêts particuliers de leurs membres.

Sur le plan de la profession, le syndicat économique pourrait être un organisme de coordination et d'épuration extrêmement utile.

Sur le plan national, les institutions dont la création revient à l'initiative privée — telles que les Chambres de commerce, les tribunaux privés d'arbitrage, les associations professionnelles, les syndicats ouvriers — pourraient être les fondements sur lesquels reposerait toute l'activité économique du pays. Là encore, la main-mise de l'Etat sur l'un quelconque de ces organismes en vue de l'intégrer dans son appareil administratif équivaut à une mort lente par étouffement.

Toutefois, l'Etat a, de nos jours, un rôle important à jouer. C'est à lui que revient la tâche de fixer dans ses grandes lignes la politique économique de la nation; mais il doit en laisser la réalisation à l'économie privée, quitte à en contrôler l'exécution dans l'esprit le plus large. C'est la raison pour laquelle l'Etat ne doit pas être lui-même producteur, et les entreprises qui, pour des raisons diverses, n'appartiennent plus au secteur de l'économie privée, devraient être exploitées sous la forme d'une régie indépendante de l'Etat, dirigée selon les règles d'une saine administration et respectant le principe du rendement.

Quant à la question de savoir où se place la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre, elle est aussi complexe que cette limite est variable. Cette dernière peut différer non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace. Toutefois, elle nous paraît être fonction des besoins auxquels répond l'activité de l'entreprise. Celle-ci produit-elle des biens de première nécessité ou rend-elle des services d'ordre social, elle doit être comprise dans le secteur dirigé, lequel n'implique pas nécessairement l'idée de nationalisation ou de collectivisation. Ce secteur doit être organisé de façon telle qu'il puisse satisfaire la demande sans cependant fixer les prix selon le jeu de la libre concurrence.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

L'entreprise privée est la plus apte à répondre aux exigences du commerce extérieur, d'autant plus que les risques qu'elle court ne peuvent être pris en charge par l'Etat. Sur le plan international, c'est l'économie du marché qui fait loi et qui vraisemblablement se maintiendra, même si toutes les économies nationales devaient être un jour dirigées, sinon nationalisées.

Question 1 : Qu'entendez-vous par libéralisme et par dirigisme ?

Libéralisme, au sens économique du terme, système dans lequel la liberté d'agir de l'individu n'est restreinte que par les nécessités d'ordre public de toute société civilisée et le respect des droits d'autrui. Est caractérisé par l'absence de toute intervention de l'Etat dans l'activité économique interne de l'individu. L'action de l'Etat reste externe et se borne à l'exercice de fonctions de police et d'administration de la collectivité publique. L'Etat est spectateur.

Dirigisme, système dans lequel l'action économique de l'Etat est interne, en ce sens que l'Etat exerce son influence, dans une mesure plus ou moins forte, sur l'économie dans son ensemble (production, distribution, consommation) et limite les pouvoirs de l'individu à ceux d'un simple agent d'exécution. L'Etat est acteur.

Question 2 : Quelles sont les conceptions traditionnelles du libéralisme et du dirigisme ? Sont-elles encore valables ou sont-elles périmées ?

Pour les Etats ayant un régime politique véritablement démocratique, elles sont périmées, en l'état actuel tout au moins (les révolutionnaires de 1793 étaient certainement persuadés que la royauté était définitivement abolie en France, et pourtant...) En effet le libéralisme n'a pas résisté à la guerre de 1914-1918 et le pseudo-libéralisme encore moins à celle qui vient de se terminer. Mais l'hégémonie du dirigisme, système de crise et de guerre, en a révélé tous les défauts et toutes les faiblesses. Les relations économiques et sociales sont devenues telles qu'il serait aussi inconcevable de s'en tenir au libéralisme pur — qui conduirait à l'anarchie — que de préconiser le dirigisme absolu — qui conduirait à la paralysie générale. — Libéralisme et dirigisme sont inapplicables l'un et l'autre sous leur forme traditionnelle car, soit par l'anarchie, soit par la paralysie, ils engendreraient inévitablement la misère, avec tous les maux qui l'accompagnent.

Question 3 : Quelles seraient selon vous, en pratique, les grandes lignes d'une organisation économique excluant à la fois le dirigisme intégral et la dispersion des efforts, l'autoritarisme et le totalitarisme d'État comme le conflit stérile des intérêts privés ? Si vous admettez qu'à divers degrés de l' « échelle économique » une direction de l'État s'impose et que la libre entreprise doit subsister, où placeriez-vous la frontière entre le secteur dirigé et le secteur libre ?

La base d'un système excluant à la fois le conflit stérile des intérêts privés et l'autoritarisme d'Etat pourrait être le « libéralisme d'Etat », c'est-à-dire une combinaison rationnellement dosée entre l'intervention de l'Etat et l'initiative individuelle.

Le libéralisme d'Etat consisterait en une limitation réciproque des droits de la collectivité et des intérêts de l'individu, des intérêts de la collectivité et des droits de l'individu, afin que l'Etat et l'individu n'entrent pas en concurrence, en lutte qui se termine fatalement par la défaite, l'asservissement ou la disparition de l'individu, ce qui est à tout prendre un affaiblissement de l'Etat, car celui-ci ne saurait asseoir sa puissance sur l'obéissance mécanique ou l'antagonisme des éléments qui le composent.

Rien ni personne ne peut remplacer l'Etat pour des tâches administratives ou sociales puisque, par essence, l'Etat est un administrateur et un protecteur du corps social. En conséquence, à l'Etat les activités dont le mobile est social et dont l'ampleur dépasse les possibilités de l'économie privée. Dans ce secteur rentrent les véritables « services publics », c'est-à-dire les activités économiques qui intéressent toute la collectivité et qui doivent faire passer la notion de « services » avant celle de « bénéfices » (ce qui ne signifie pas que les services publics doivent être gérés en ignorant les lois et méthodes de l'économie privée et qu'ils doivent être nécessairement déficitaires !).

En revanche, l'Etat ignore la notion de rendement et celle de profit, deux notions fondamentales de toute économie dynamique. Donc, à l'économie privée les activités dont le mobile est celui du profit, c'est-à-dire, en particulier, l'activité commerciale s'exerçant dans un secteur délimité, dans une spécialité. En outre, il faut tenir compte du rendement. Le fonctionnaire d'Etat n'a pas d'intérêt à amplifier son activité, tandis que celui qui peut envisager un profit personnel proportionné à son effort est porté à augmenter celui-ci et, partant, le rendement. C'est pourquoi, par exemple, il serait stupide et dangereux de nationaliser l'agriculture.

Question 4 : Quel régime préconisez-vous en matière de commerce extérieur ?

Le commerce extérieur devant être essentiellement dynamique, seul un régime libéral peut lui être favorable. Sous l'empire du dirigisme, le commerce extérieur tombe dans les systèmes de clearings, de compensations, etc., c'est-à-dire dans les rectrictions et la pauvreté.

CONCLUSION

En conclusion aux réponses que nous publions ci-dessus, nous tenons avant tout à exprimer nos vifs remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre enquête. Elles l'ont fait avec une conscience, une sincérité et souvent un courage auxquels nous nous plaisons à rendre hommage. Notre but se trouve largement dépassé : non seulement les tendances des différents milieux en France et en Suisse se trouvent clairement exposées et reflètent assez bien, croyons-nous, l'opinion dominante des milieux avertis, mais ces réponses s'apparentent étroitement les unes aux autres et, partant, nous autorisent à tirer certaines conclusions.

Si M. Bourgin est un dirigiste convaincu (il admet cependant un « système au moins provisoire d'organisation économique mixte »), aucun autre des économistes que nous avons interrogés n'est partisan d'un dirigisme absolu, ni d'un libéralisme intégral :

M. Bothereau parle d'un « dirigisme suffisant ».

M. Courtin déclare : « Une direction s'impose, qui doit être aussi douce, aussi indirecte, c'est-à-dire aussi libérale que possible ».

M. Coret dresse un plan d'organisation économique de la nation qui ne s'écarte que par son inspiration et par certains détails de celui de M. Bourgin.

M. Ellul est loin de donner à l'état un rôle de spectateur.

Quant à la « tierce solution » de M. Perroux, elle nous paraît synthétiser les avantages d'un ordre économique libéral et d'une direction étatique.

Sans doute M. Boehler, par sa « politique économique active », attribue-t-il à l'Etat un rôle actif de direction économique, mais ceux qui ont lu ses réponses ont réalisé à quel point ce rôle de l'Etat est tempéré par une large liberté laissée à l'individu et aux collectivités privées. Sa thèse ne s'éloigne donc pas essentiellement de celle de « liberté disciplinée » de M. Golay, du « libéralisme d'Etat » de M. Duperrex, ni du « dirigisme libéral » ou du « libéralisme dirigé » de M. Chopard.

Ces constatations amènent à conclure qu'à part certains dirigistes ou libéraux extrémistes, tout le monde s'accorde à donner à l'Etat un rôle de direction et de contrôle, à l'individu une liberté aussi étendue que possible.

Sans doute les divergences de détails sont-elles dans tous les domaines les plus difficiles à aplanir, mais lorsqu'une entente peut se réaliser sur le fond et que seuls les moyens restent à découvrir, toute possibilité d'accord n'est pas écartée.

Nous irons même plus loin : nous croyons que l'entente est réalisée sur le principe d'une liberté nécessaire de l'individu et de l'entreprise, d'un ordre économique institué et contrôlé par l'Etat.

On peut dès lors se demander s'il existe encore une « querelle du libéralisme et du dirigisme », comme si des opinions irréductibles s'affrontaient en bataille rangée.

Il apparaît bien plutôt que la controverse entre les tenants de l'un et de l'autre système a déjà conduit, non pas à une solution de compromis, mais à un accord sur le fond, à une doctrine nouvelle plus élastique et plus souple.

* * *

Nous tenons néanmoins à prendre position plus nettement sur le quatrième point de notre questionnaire, c'est-à-dire sur le régime applicable en matière de commerce extérieur. Nous croyons que l'avenir économique de la France comme de la Suisse ne pourra être assuré, et c'est ainsi qu'ont répondu la presque unanimité de nos correspondants, que par une abolition progressive des barrières douanières et des contingentements. Sans doute cette réforme ne pourra-t-elle intervenir que progressivement, lorsque le niveau de la production sera redevenu normal dans le monde entier, mais nous l'appelons de nos vœux, comme la condition essentielle à la prospérité de nos deux pays.